

SOMMAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

■ Désignation du secrétaire de séance

■ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

■ Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ En matière de marchés publics
(cf document joint)

I – AFFAIRES FINANCIERES

- 1- Tarifs municipaux pour l'année scolaire 2026/2027
 - a- Restauration scolaire
 - b- Accueil périscolaire
 - c- Ecole de musique
- 2- Tarifs municipaux pour l'année 2027 - Centre culturel Jacques Prévert.
- 3- Attributions de subventions aux Associations pour l'année 2026
- 4- Attributions de subventions aux Associations – Conventions d'objectifs et de moyens
- 5- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).
- 6- Admission en non-valeur de créances éteintes.
- 7- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du lycée agricole Les Vaseix

II – PERSONNEL

- 1- Protection sociale complémentaire – Débat portant sur les garanties accordées aux agents.
- 2- Création de deux emplois permanents d'animateurs pour les temps périscolaires à temps non complet
- 3- Création d'un poste permanent d'Attaché Territorial ou d'Attaché Territorial Principal ou d'Ingénieur Territorial ou d'Ingénieur Territorial principal à temps complet.
- 4- Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial ou d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe ou d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 5- Mise en place d'un cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) au sein des services municipaux.

III – AFFAIRES DIVERSES

- 1- Fixation des orientations et crédits affectés aux formations des élus.
- 2- Conventions de partenariat avec la bibliothèque Simone Veil – Renouvellement.
- 3- Règlement Intérieur Ecole de musique - Actualisation.
- 4- Convention pour la livraison de repas – Société EUCLIDE Industrie – LAM – Renouvellement.
- 5- Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Adoption
- 6- Mise à disposition d'un photocopieur au profit des associations communales

IV – QUESTIONS DIVERSES